



SEANCE DU
04 Octobre 2022

OBJET DE LA
DELIBERATION

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 04 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux le Quatre Octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 Septembre 2022 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THUILLIEZ Laurent) Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc de Mme CASSEZ Laetitia) M. GELLEZ Amédée. (Proc de M. TAVERNIER Michel). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Proc de M. THERY Éric) M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. M. CANIPET Jérôme. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de Mme ANDRE Laetitia). DEVLEESCHAUWER Nicolas. Mmes DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. MARTIN Bernard) LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoir : MM. THUILLIEZ Laurent. TAVERNIER Michel. THERY Éric. Mme CASSEZ Laetitia. M. MARTIN Bernard. Mme ANDRE Laetitia.

Absente excusée sans pouvoir : Mme CABOCHE Cécile

Monsieur DEVLEESCHAUWER Nicolas est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par courrier en date du 10 septembre dernier, le Président de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Stanislas de Douges a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre des célébrations du Centenaire de l'arrivée des Polonais à Douges pour la réalisation d'une stèle commémorative qui sera inaugurée le Dimanche 9 octobre lors de la cérémonie du jubilé.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Finances Vie Scolaire » du 21 Septembre 2022,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Stanislas de Douges pour la réalisation d'une stèle commémorative dans le cadre des célébrations du Centenaire de l'arrivée des Polonais à Douges.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2022

Application agréée E-legalite.com